

Prix du livre : les Suisses, zélateurs de la libre concurrence

Autor(en): **Jaggi, Yvette**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **36 (1999)**

Heft 1399

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1014789>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les Suisses, zélateurs de la libre concurrence

La Commission de la concurrence a décidé de mettre fin au prix imposé du livre en Suisse alémanique, avant même que l'Union européenne se prononce.
Commentaire.

DÉCIDÉMENT, LES SUISSSES adorent tellement jouer les petits profs que s'ils ne peuvent donner de leçon à autrui, ils se les administrent à eux-mêmes, comme autant de punitions. Dernier exemple de ce zèle pédagogique: le prix du livre, en Suisse alémanique.

Outre-Sarine, des accords cartellaires liant les maisons d'édition, les diffuseurs et les libraires permettent d'imposer les mêmes prix de vente au détail, quels que soient le canal de distribution et le magasin. Un héritage du XIX^e siècle, a proclamé la Commission fédérale de la concurrence (Comco), qui vient de décider d'y mettre fin dans les meilleurs délais.

Ceux-ci dépasseront à coup sûr les trente jours réglementaires pour l'entrée en vigueur d'une telle décision. Car elle est susceptible de recours auprès de l'instance ad hoc, puis le cas échéant au Tribunal fédéral, qui pourrait se prononcer dans les deux ou trois ans.

D'ici là, le débat va s'élargir, sinon s'approfondir. La Suisse romande, qui vit sous le régime d'une entente entre éditeurs français et diffuseurs suisses, connaîtra sa première FNAC et verra son réseau de librairies (actuellement au nombre de 160 environ) perdre encore quelques unités. En Suisse alémanique, les éditeurs et revendeurs poursuivront leurs luttes au nom de la spécificité du produit livre et de la défense des publications originales en allemand, d'entente avec leurs collègues d'Outre-Rhin et d'Autriche.

Sur fond de guerre économico-culturelle

Car l'Union européenne tarde à se prononcer pour une levée générale des prix imposés dits de seconde main. Dernier en date de toute une série de reports: au printemps dernier, le commissaire Karel van Miert, grand prêtre de la libre concurrence sur les marchés de l'UE, renonçait à supprimer le prix unique du livre, mettant provisoirement fin à un «Kulturkampf» pour lequel il se sentait mal armé.

Paradoxalement, c'est dans ces conditions, sur fond de guerre économico-culturelle ouverte entre les USA et l'Europe, que la Suisse fait montre

d'un zèle tout à fait intempestif. Le professeur Roland von Büren, président de la Comco, tient à l'application doctrinaire et monomaniaque du principe de la libre concurrence et refuse toute exception culturelle – comme d'ailleurs toute forme de clause sociale. Il se sent investi d'une mission unique et supérieure, laissant aux autres, plus précisément aux autorités politiques, le soin de corriger le cas échéant les effets pervers et nuisibles des marchés ultra-libres.

La culture n'est pas une industrie comme les autres

Reste à savoir si dites autorités, par ailleurs de moins en moins enclines à faire valoir des réserves protectionnistes au chapitre autrefois sacré de la production agricole, vont finalement reconnaître que les industries culturelles ne fabriquent pas des produits reproductibles et commercialisables comme les autres. Ou si, saisies elles aussi par le zèle ultra-libéral et les «impératifs» de la globalisation, nos autorités vont jouer les premières de classe à l'OMC comme elles (se) donnent des leçons à l'échelle européenne. *yj*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

Gérard Escher (*ge*)

André Gavillet (*ag*)

Yvette Jaggi (*yj*)

Daniel Marco (*dm*)

Roger Nordmann (*rn*)

Jean-Yves Pidoux (*jyp*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Géraldine Savary

Responsable administrative:

Murielle Gay-Crosier

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,

Renens

Abonnement annuel: 90 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

Site: <http://www.domainepublic.ch>

CCP: 10-15527-9